Image not found or type unknown

Salarié vrp multicarte en cdi depuis 4 mois. L'employeur est exonéré des indemnités ?

Par **faso**, le **22/01/2020** à **00:48**

Bonjour,

Je suis en cdi en tant que salarié vrp multicarte depuis le 20 août 2019.

Depuis le 10/12/2019 je suis en accident du travail (accident du trajet).

Sur internet je lis des articles indiquant qu'il faut 1an d'ancienneté pour que l'employeur vous verse sa part d'indemnités.

Si j'ai bien compris je vais toucher que les indemnités de la par de la sécurité sociale? Ou l'employeur versera également des indemnités journalières.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés